CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin,
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CREOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR LOUISVILLE.

Ligne du Mississipi et de l'Ohio.

Le bateau à vapeur fin marcheur HOMER, capt. Gay, ayant une partie de son chargement engagée, partira sans délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

22 fév TOURNE & BECKWITH, rue de la Nelle-Levée, No. 15.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier EDOUARD, capt. Gariel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à

22 fév JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

A FRETER OU A LOUER.

Le brick DR. FRANKLIN, capit. Chase, fin voilier doublé et chevillé en cuivre de 170 tonneaux, contenant 1500 barils sera prêt à charger en peu de jours. S'adresser au capitaine à bord, en face de la Douane, ou à

19 fév THOMSON & GRANT.

POUR TAMPICO.

La belle goëlette fine voilière LAFAYETTE, capitaine Williams, qui a la plus grande partie de son chargement allant à bord, sera promptement expédiée. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron, ou à

21 fév J. DUFART, rue Royale, No. 100.

POUR LA MOBILE.

La goëlette de la ligne des packets LOUISIANA, capitaine A. Smith, est prêt à recevoir du fret. Pour passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

15 fév rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A FRETER—Le brick neuf fin voilier GRACCHUS, doublé en cuivre, capitaine Snow, du port de 1,500 barils et en bon état pour entreprendre un voyage. S'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à HARRISSON, BROWN et C°.

15 fév. Rue Royale, N°. 117.

A FRETER—La goëlette neuve SANTA-ANNA, doublée et chevillée en cuivre et construite à Baltimore, capitaine Fooks, du port de 88 ton. ou 600 barils, tirant 7 pieds et demi d'eau, fine voilière, à son premier voyage, en bon état. S'adresser à bord vis-à-vis la douane, ou à

15 fév. HARRISSON, BROWN et Co.

A VENDRE—La goëlette pilot-boat EAGLE, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1828, des meilleurs matériaux; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves ; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Etchberger, à bord, ou à HARRISON, BROWN & CO.

8 fév. Rue Royale, No. 117.

AVIS.—Après une absence de quelques mois dans une de nos villes, Mr. J. C. GARDETTE, Dentiste, a l'honneur d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans et du voisinage, qu'il vient de nouveau séjourner en cette ville et offre ses services aux personnes qui peuvent en avoir besoin. Mr. G. croit convenable de prévenir qu'il se propose d'adopter, pour l'exercice de sa profession, un plan différent de celui qu'il a suivi jusqu'à présent, et qu'il a pris ses arrangemens en conséquence. Dorénavant il désire, autant que possible, faire toutes les opérations chez lui, rue Dauphine, No. 185, et ne se transporter au domicile des personnes qui ont besoin de ses services, qu'en cas de maladie ou autre cause semblable. Evidemment le malade est plus à son aise et l'opérateur plus certain du succès, quand l'opération se fait chez le dentiste où il a tout ce qu'il lui faut pour satisfaire aux détails d'une opération souvent délicate. M. G. a l'intention de rester plus constamment à la Nouvelle-Orléans ; il ajoutera qu'il est trop opposé au système général de charlatanerie mis en œuvre dans les journaux, pour l'adopter même dans le sens le plus limité. Il se contente de prévenir que son domicile est rue Dauphine, No. 185, entre Toulouse et St. Pierre, où l'on peut le consulter tous les jours dans l'exercice de sa profession, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, et de 3 à 5 heures du soir. 2 mars—3

VIN ROUGE, VIN MUSCAT, BOUTEILLES VIDES, &c.—La cargaison du brick Howard, de Marseille, (ayant droit au drawback) et en débarquement est offerte en vente par les soussignés, elle est composée comme suit :

400	barriques vin rouge, étampées Bethfort, Ponset et Greusset de Granier,
59	demi barriques do. do.
500	caisses vin muscat de Frontignan.
314	paniers huile, grandes bouteilles.
100	demi paniers do. do.
200	caisses capres, anchois, olives, &c.
100	caisses vermicelli et macaroni.
10	caisses fromages têtes de mort.
30	balles amandes à la dame.
1	caisse de marons rotis.
300	paniers de bouteilles vides.
25	balles bouchons mi-longs 30m. chaque.
3	do. de à damejeanne.

Les articles ci-dessus ont été choisis avec soin et sont garantis pour être de la première qualité.

CARRIERE & BORDUZAT,

19 fév rue St. Louis, No. 11.

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, sur rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement montée. S. S. SYLVESTER,

25 fév. rue du Camp, No. 16

A VENDRE.—3 caisses mousseline Suisse, unie do. brodée do. pour rideaux. s'adresser à

20 fév THEOD. NICOLET & CO.

CHAMBERLIN HOTEL DE LA MARINE ET DES ETRANGERS. E^D. L'HOTE,

TENANT le dit hôtel, a l'honneur de prévenir MM. les habitans de la ville et de la campagne qu'il vient de faire refaire de nouvelles réparations dans ledit établissement ainsi que dans les chambres de bains, qui resteront fermées jusqu'au 23 du courant, et seront rendues à la disposition du public le 25 dudit mois.

Il n'a rien négligé pour continuer à conserver la confiance qu'il a tâché de mériter jusqu'à ce jour tant pour la tenue de la table, que pour celle des chambres des personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur présence.

Malgré ces grandes dépenses, les prix de l'hôtel sont toujours les mêmes.

Chambre et pension au mois,	$40, 00
Pension seulement,	30, 00
Do. dîner seulement,	20, 00
Extra Pensionnaire.	
Déjeûner	0, 50
Dîner,	0, 75
Table et logement par jour	1, 50
La table d'hôte au comptant.	
Déjeûner,	0, 50
Dîner,	0, 75

11 fév—15

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

Dirigé par Madame GRANET.

MAISON de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions : Pension, pour 10 mois,		$300
Demi-pension,	do.	200
Externat,	do.	100
Blanchissage,	do. (au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre		30
Piano,	do.	21
Chant,	do.	21
Danse,	do.	21

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *française*, et de la langue *anglaise*; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de brodure, de tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant 15 une fois payées.

Chaque élève apporte, un entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale d'argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois et d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. 25 fév

CIRAGE CHIMIQUE FRANCAIS DE

M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orléans.

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnais, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le *Luisant Royal*. Les différentes compositions actuellement employées pour polir les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et de vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été assez heureux pour découvrir un procédé qui remplacera toutes ces compositions de grand prix, et qui non seulement a la vertu de conserver le cuir, mais encore de lui donner le noir le plus brillant et sans la moitié de la peine. Son utilité est déjà connue en France, en Angleterre (où M. L. en a fourni 5 ans la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de chimie, qui en font usage et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'ouvrir aucun dépôt, mais tous ordres qui lui seront adressés avant le 25 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. 2, café de New-York, seront formellement exécutés.

G. LEONARD.

P. S. Une grosse boite contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, do. pour harnais d'une voiture $3. 25 fév—30

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 10 décembre, de chez les soussignés, faubourg Lacourse, un jeune nègre nommé HARRY, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constitué; parlant un peu français, et depuis deux ans et demi dans le pays. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui arrêtera le dit nègre et qui le conduira aux propriétaires, ou qui le logera dans la geôle de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sans encourir les peines voulues par la loi.

30 jan—30 SILVESTRE & FILS.

PARFUMERIE FRANCAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

9 fév No. 17, rue Royale.

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS,

9 fév No. 77, rue de la Levée.

EXCHANGE ON FRANCE, By J. MAGER. jan 22

IL a été conduit à la geôle de police de la paroisse Jefferson, la négresse LORISE, se disant appartenir à M. Sérisée, et le nègre ROBERT, se disant appartenir à Mme. d'Hébécourt. Les propriétaires des dits esclaves voudront bien les réclamer en payant les frais de geole et d'insertion.

11 fév JACQUES CHARBONNET, shérif.

400 ROULEAUX Toile d'Emballage mince et très belle, convenable pour le marché de Charleston, à vendre par

28 janv FOSTER & HUTTON

VIN D'OPORTO.—11 quarts de tonneaux de vin d'Oporto, de 1re. qualité; 40 caisses du même, rouge et blanc, à vendre par THOMSON & GRANT,

19 fév rue de la Vieille Levée, No. 41.

CAFE—700 sacs café, en débarquement et à vendre par J. THAYER & CO.

19 fév rue des Magasins, No. 29.

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Ballochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre blanc et 6 boucauts de fil de carets assortis.

19 fév CARRIERE & BORDUZAT.

SOULIERS ET BOTTINES.—50 malles de souliers de maroquin pour enfants, souliers et bottines pour femmes, souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantoufles d'hommes et de femmes, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT,

19 fév rue de la Vieille Levée.

VIN DE CANARIE.—60 pipes, 30 demi pipes et 300 quarts de tonneaux de vin de Canari, marqué de Cogswell, en déchargement du brick Dr. Franklin, de la Grande Canarie, (ayant droit au drawback) à vendre par

THOMSON & GRANT,

19 fév rue de la Vieille Levée, No 41.

ATTENDU que Hélaire Julien Domingon, encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, m'a adressé la demande d'annuler les deux hypothèque spéciales, chacune pour la somme de huit mille piastres que Jules Ballos comme sa sécurité, a souscrites en faveur de l'Etat de la Louisiane, sur un terrain situé en cette ville, composé de deux lots, numéros 21 et 22, ayant ensemble 62 pieds de face sur la rue Madison et 65 pieds ou environ de profondeur (mesure française), avec les constructions qui sont dessus, par deux actes passés devant Louis T. Caire, not. public, en cette ville, l'un daté le 2 de mars 1830, et l'autre le 10 de février 1833.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication des présentes, leurs motifs d'opposition s'il en ont; à ce que les dites hypothèques soient radiées et annulées.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 12 février 1833.

Signé A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,

G. EUSTIS,

14 fév—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS—Attendu que Valmont Hebert, shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour annuler les 4 billets suivants, savoir : le premier comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 21 janvier 1830, conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Ursin Landry ses sécurités ; le 2d. comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 24 février 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités ; le troisième comme collecteur de taxes, de $4623, souscrit par lui le 24 février 1831, pour l'année 1830 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités, et le quatrième comme collecteur des taxes, de $5240, souscrit par lui le 19 janvier 1832 pour l'année 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités.

Les présentes sont pour donner avis aux personnes intéressées, de déduire leurs raisons par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans l'espace de 90 jours après la dernière publication du présent, pour prouver que les dits billets ne doivent pas être détruits et annulés ainsi que les hypothèques y attachées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 29 janvier, année 1833 et de l'indépendance des Etats-Unis, la 57me.

Par le gouverneur.

A. B. ROMAN.

30 jan—30 Geo. Eustis, Secrétaire d'Etat.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Dr. J. Fiesta contre Mlle. Olive.

EN VERTU d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable B. Bancoyard, juge associé de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mardi, 12 mars, à 4 heures au principal, un armoire, 4 tables, 4 miroirs, une douzaine de chaises saisies dans le procès ci-dessus.

2 mars. L. DAUNOY Marshall,

Cazeau contre D. Lt. Hondin.

EN VERTU d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable P. Smith, juge associé de la cour de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 13 mars, à 4 heures, au principal, un miroir, tables, chaises, etc., saisis dans le procès ci-dessus.

2 mars L. DAUNOY, Marshall.

AVIS.—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Arnold Jacobs, contre le bateau à vapeur POWHATAN, j'ai saisi le dit bateau vapeur Powhatan, et je cite toutes personnes intéressées de comparaître dans quinze jours, pour répondre à la réclamation du plaintif. L. DAUNOY,

2 mars Marshal.

W. C. Charnock contre Chs. Fredericks

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 9 mars, à 4 heures, sur les lieux, rue St. Charles, derrière le théâtre américain, un petit apponti et une partie de bois de charpente, saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 fév L. DAUNOY, marshal.

Melle. Telote Destrée contre F. Egan.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, par l'hon. C. Gayarré, juge président, de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, le 7 mars, à 4 heures, au principal, différent meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

21 fév L. DAUNOY, marshal.

Joaquin Viesca contre J. et P. Puch.

EN vertu d'un alias fieri facias à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, lundi, 25 mars prochain, à midi, au Café Hewlett, une Esclave nommée ANNY, saisie dans l'affaire ci-dessus.

21 fév L. DAUNOY, marshal

Wm. Cotton contre Armand et Amélie Laboste, héritiers de Mélanie Drouet.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la N.-Orléans, j'exposerai en vente, Vendredi 8 Mars, à 4 heures, au principal, différens meubles saisis dans la demande ci-dessus.

21 fév. L. DAUNOY marshall.

Le maire et aldermen de la Nouvelle-Orléans contre James Hopkins.

EN VERTU de deux alias fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge associé de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, jeudi, 21 mars, à midi, au café Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un terrain situé dans la rue Condé entre les rues Ursulines et de la Caserne, mesurant 60 pieds de face sur 200 de profondeur ; saisi dans l'affaire ci-dessus. 18 fév. L. DAUNOY, Marshall.

Geo. Clapp contre la goëlette Ulysses, le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 15 mars prochain, rue de Chartres et St. Louis, la goëlette Ulysses, ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus. [11 fev.] LOUIS DAUNOY, Marshal.

EN débarquement du navire Zilia, venant de Bordeaux, et à vendre par PRE. LAFAYE, au domicile de MM. Dufour & Desbois, rue de Chartres, vis-à-vis la Bourse savoir :

VINS en barriques St-Emilion, de 1822, 1825 et 1827; 1re. et 2me. crûs ; dito Grave-Contat de 1831, 1er. crû ; dito en caisses, de St-Emilion et Médoc, qualités supérieures et ordinaires ; dito blanc-doux Borgorac, 1819, 1ère qualité ; dito Grave-Barsac, de 1825, dito ; dito Frontignan.

EAU DE-VIE de Cognac, en pipes ; idem vieille en barils ; Anisette surfine en paniers ; Champignons, Secs, &c. secs, 1ère. qualité; Eau de Cologne, Porcelaine et autres articles.

En magasin, d'importations antérieures :—Vins St.-Emilion, 1825 et 1827, en barriques, qualité supérieure ; dito Canon, 1825, do. do.; dito St-Emilion, de 1825, en caisses ; dito blanc, de Graves, Barsac et Bergorac, de 1825 et 1827.

4 mars PRE. LAFAYE.

VINS, EAUX-DE-VIE, &c—En débarquement des barques Zilia, de Bordeaux, et Cavalier, de Marseilles, à vendre par les soussignés :

30 pipes et demi-pipes eau-de-vie de 4ème preuve, marque de J. J. Dupuy & J. Braud ; 115 barriques vin, diverses qualités ; 200 caisses vin de Médoc ; 700 do. vin blanc en bouteilles et demi-bouteilles ; 50 barils vinaigre de vin blanc ; 2 barils fromage de Gruyère ; 10 barils sardines confites. Par le Cavalier, de Merseille, 200 caisses vin de Muscat ; 300 paniers huile d'olive, surfine ; 10 bales et 30 jarres amandes ; 300 milliers bouchons &c.

P. E. & O. SORBE,

2 mars rue Royale, No. 118.

EN débarquement du brick Marengo, de Liverpool, un assortiment complet de fayences, parmi lesquelles se trouvent des articles convenables pour le marché mexicain, ayant droit au drawback.

En magasin, fayance fine, Purple bleus, Willow bords bleus et verts &c.

Verreries fines et communes; porcelaine française et anglaise, jarres de toutes grandeurs, ainsi que des pierres à filtrer. A vendre par VT. AICARD,

2 mars Rue de la Levée No. 36.

PROPRIETE DE VALEUR.

A VENDRE.—Deux grands terrains d'encoignure situés à l'encoignure des rues Conti et des Marais, près du canal; cette propriété acquerrera bientôt une très grande valeur, vu que l'on bâtit tous les jours dans le voisinage. Ou peut en voir le plan et s'informer des conditions de la vente au bureau de propriété foncière d'Everitt, rue St. Louis, No. 10,—les conditions seront libérales.

27 février

JUSTIN DUREL se disposant à partir pour France au mois d'avril prochain, donnera à fort bon compte, les marchandises ci après, Manteaux drap et Mérinos brodés et unis, indiennes françaises, Chally, Popeline, Satin, Crêpe, Plumes et Fleurs, et de jolie fausse bijouterie, &c. &c. De plus, il vient de recevoir une partie de vin de Champagne mousseux, première qualité, qu'il offre à des termes très-avantageux. S'adresser à son magasin, connu sous la raison Vencur Venrouten & co.; rue Royale, No. 156, vis-à-vis la Banque Consolidée. 13 fév—15.

VIN DE MARSEILLE, à vendre par J. Mager, aussi : en caisses, Gruau Larose, Champagne, Médoc, Frontignan do. 19 fév.

GENIEVRE américain, eau de vie américaine et espagnole,—400 barils de genièvre de Baltimore qualité supérieure, fabrique de Campbell; 150 barils d'eau de vie américaine, 4me. qualité; 400 barriques d'eau de vie espagnole, en débarquement et à vendre par

THOMSON & GRANT,

19 fév rue de la Vieille-Levée, No. 14.

MADAME FESSARD, ACCOUCHEUSE, élève de la maison Royale d'accouchement de Paris, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle s'efforcera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185. 8 fév—1m

AVIS—Un célibataire, acclimaté, âgé de 40 ans, bachelier en philosophie et ex-régent de collège, demande à être précepteur. Versé dans la tenue des livres et correspondant en français et en anglais, il s'utiliserait plutôt en cette qualité. S'adresser au Rév. Manhaut, curé de l'Eglise des Ursulines, à la Nouvelle-Orléans.

8 fév—1m.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de

WILLIAM PRINCE ET FILS,

PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,

agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD,

15 jun Rue de Chartre, No. 89.

AGENCE générale d'Everitt, pour propriétés foncières, rue St. Louis, No. 10.—Propriétés foncières de tout genre, achetées et vendues, louées, prises à bail ou échangées; maisons ou parties de maisons, magasins et parties de magasins loués ou pris à bail; esclaves achetés, vendus ou échangés; billets n'ayant pas cour achetés et vendus aux termes les plus modérés. On y achète aussi des monnaies d'or et d'argent de tout genre. 21 fév

LE soussigné ayant été nommé par son Excellence le gouverneur et l'Hon. Sénat de cet Etat, Notiare Public, pour cette ville et paroisse, vient d'ouvrir son bureau dans le même local que celui de Wm. Boswell, rue Conti No. 25, entre les rues de la Levée et Chartres où on le trouvera dans le courant de la journée entièrement livré à sa profession.

20 fév—6 CHARLES DE ARMAS.

PARTIE marronne de chez la soussignée, le 17 courant, la mulâtresse LUCILE, âgée de 20 à 22 ans, actuellement enceinte d'environ 7 ou 8 mois. Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur, sont prévenus de ne pas lui donner asile, sous les peines prévues par la loi. Une récompense honnête sera donnée à quiconque la conduira en prison, ou chez la soussignée.

Vve. RAMON OTERO,

Rue Moreau entre la rue des Français et le chemin à coulisse. 1 mars—4

RECEMMENT reçu.—Plusieurs caisses de Confitures de la Havane, par douze flacons bien assortis, et d'une belle grandeur. Aussi, quelques barils de Pâte et Gelée de Gouyave, en grandes et petites boites, nouvellement reçus et à vendre par le soussigné, rue de la Vieille Levée, No. 21. De plus, vingt damejannes Sirop de Limon, excellentes Liqueurs en caisses, Sirops assortis. Anisette de Bordeaux, Amandes amères, Sucre de la Havane, Dragées assorties, par caisses de 30 liv. et plusieurs autres articles relatifs à son état, qu'il vendra à bon compte,

26 fév

A LOUER.—Une résidence d'été, derrière la presse du bas située dans le faubourg Washington, le 4me. ilet de la rue St. Ferdinand, s'adresser à

22 février JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

ON désire acheter immédiatement une bonne chèvre laitière. S'adresser à

MEDELICE THOMAS,

25 fév rue de la Levée. No. 77

A VENDRE—Deux Billards avec leurs accessoires. S'adresser à

25 fév MEDELICE THOMAS.

Marchandises convenables pour les marchés Mexicains.

UN grand et excellent assortiment de marchandises sèches anglaises et autres, ayant droit au drawback, à vendre par HARRISON, BROWN & CO,

25 fév rue Royale, No. 117.

CIRE BLANCHE—20 caisses de première qualité; 18 malles de parfumerie de première qualité nouvellement importées, garance, ; camphre de France, 360 livres de 1re. qualité; corde d'emballage, 500 ronds; pierres à filtre, 150 des meilleurs choix, à vendre par

26 fév HARRISON, BROWN & Co. rue Royale, no. 117

RECU par le navire Boreas, du Havre de Grace, un superbe assortiment de pots-à-fleurs, qui avec un premier assortiment de cet article, de pendules et de joaillerie, reçu par l'Ohio, de Philadelphie, lui permet de fournir à ses amis et au public aussi bien qu'aucun autre établissement de cette ville, tant en qualité et élégance que pour le prix.

Aussi : 50 m cigarres de Campêche, de bonne qualité.

26 fév LOUIS MUH

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la N. Orléans.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge. *J. F. M. Chapus contre ses créanciers.*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une réunion des créanciers de l'insolvable, aura lieu au bureau de Hugues Pédesclaux, notaire public, le 12 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même toutes procédures contre sa personne et ses biens seront suspendues. Par ordre de la Cour.

1 mars—3 F. BUISSON, Dép. Gr.

A VENDRE par le soussigné, reçu par divers navires, vin en barriques, vieux Medoc cru supérieur ; vin de Bordeaux, en barriques; vin blanc de Grave vieux, en tierçons de 35 gallons; do. en tierçons de 30 gallons, vieux Sauterne ; vin en caisses de 12 bouteilles, cru très supérieur rouge; do. en caisses de 12 bouteilles vieux Margaux, medoc do.; do. de Pauillac, Medoc rouge; do. de St. Estephe Medoc; vin de Champagne en panier de 12 bouteilles; liqueur fine aux farines du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; anisette en paniers; bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier, et de 500; trois caisses de peignes de cornes à retaper, assortis; un moulin complet pour sucrerie; chaudières à sucre et gueules de fourneaux; 9 balles toile de Bretagne française, large et étroite, déposée dans les magasins de la douane, ayant droit au drawback.

25 fév J. B. LABATUT.

VOITURES.—Reçues par le Louisville, l'Amelia, le Newark et autres arrivages. 8 gigs, 2 barrouches, et d'autres articles semblables. Le soussigné tient constamment un assortiment complet de voitures de tout genre et d'une qualité supérieure. Le tout en vente comptant ou sur papier de ville, chez W. WALTON.

16 fév Rue de la Douane No. 12

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.

LE soussigné reçoit par le navire Alabama, un assortiment de graines de jardinage qui le met à même de remplir les demandes qu'on voudra bien lui adresser.

FRE. LEMOINE,

Rue Conti, No. 52, attenant à la Banque d'Orleans.

14 fév.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu James Rice Fitzgerald, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécutrice testamentaire du défunt, ne serait point homologué, et la dite exécutrice déchargée de ses fonctions. Par ordre de la cour.

22 fév J. B. D. VOISIN, register.

CIGARRES.—300 demi-boîtes cigarres assortis, en magasin et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO,

22 février rue Royale, No. 117.

50 quarts de barils vin de Madère de Marseille, en magasin et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO,

22 fév rue Royale, No. 117.

A LOUER—Cette belle PROPRIETE ci-devant occupée par M. Antoine Abat, située à l'encoignure des rues Ursulines et Remparts. S'adresser à DAVID OLIVIER,

11 fév—6 Rue Conti, No. 86

AVIS INTERESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES,

(ANGLAISE, FRANCAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m.

100 Caisses d'olives—50 caisses de vin de Chambertin, 1ère. qualité—50 do. do. Pomard, do. 50 barils de vin de Bordeaux, en vente chez

JULES LEBLANC,

6 fév No. 103, rue Royale.

VIN DE CHAMPAGNE de qualité supérieure: reçu par le Boreas, du Hâvre, et à vendre par les soussignés, 50 paniers vin de Champagne consistant en Ayta-ché 1825, Hautvilliers 1825, de la marque de Jacquesons et fils E. JOHNS et C°.

Rue de Chartres, No. 113, encoignure des rues du Camp et de la Commune. 18 fév.

CALLIGRAPHIE.

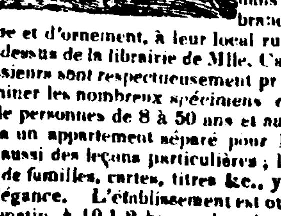

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver de leur établissement du Nord : ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écritures, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 48, audessus de la librairie de Mlle. Carroll ; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières ; les diplômes, régistres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des rapides progrès de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le système de Carstair, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès rapides, si non sans exemple, qu'ils ont faits.

D'après les specimens que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup supérieure à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture lisible, élégante, rapide et de bon goût est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières.

25 jan. JOHN C. YOUNG,

Président du Collège Central (Kent.)

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de THOMAS TOBY & CO.

THOMAS TOBY.

Nou-Orléans, 1er janvier 1833. 3 janv—

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des testamens.—Mardi 19 Mars 1833, j'exposerai en vente à midi a la Bourse, pour le compte de la succession de feu D. P. Stone un nègre nommé Sevin agé d'environ 26 ans et une action dans la compagnie de la presse à coton d'Orleans. Conditions—comptant.

Par ordre de la cour.

1 mars W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testaments.—Mardi 12 Mars 1833, à dix heures du matin j'exposerai en vente, à l'écurie de Gabriel T. Kay rue Tchoupitoulas, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Thomas Townsend. Conditions de la vente—comptant.

Par ordre de la cour.

1 mars W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Vendredi, 15 du courant, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas F. McCaleb, 2 actions de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.

Par ordre de la cour,

4 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Mercredi 13 mars 1833, j'exposerai en vente, chez George Schoveder, au bassin Carondelet, à 10 heures du matin, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu David Wright.

Et le même jour, à la même heure, j'exposerai en vente, a maison des bains, située à l'entrée du bayou St. Jean, appartenant à la dite succession.

Conditions :—Le mobilier, comptant, et la maison des bains à 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

2 mars Reg. des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, 22 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feue Marie Jeanne Gabrielle Loria, f. c. l. savoir : BETSEY, négresse, âgée d'environ 23 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et son enfant âgée d'environ, 3 mois.

Conditions: moitié comptant et le reste à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Par ordre de la Cour,

18 fév J. B. D. VOISIN, Régister.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, 15 mars 1833, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue du Camp au-dessus de la rue Delor, faubourg, pour compte de la succession de feu Jacob Schrager, 4 drays neufs et autres effets mobiliers.

Conditions: toute somme au-dessus de $150, payable comptant, et au-dessus de cette somme, trois mois de crédit, en billets endossé à satisfaction.

Par ordre de la Cour.

18 fév J. B. VOISIN, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Jeudi 7 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Hypolite Signoret, les esclaves suivans, savoir : un nègre nommé BILL, âgé d'environ 15 ans, et JOHN, âgé d'environ 20 ans.

Conditions : moitié comptant, et le reste à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de G. R. Stringer, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 6 fév

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 7 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu William H. Ireland, les esclaves suivans savoir :

HAYES alias Tom, nègre âgé d'environ 18 ans.

GEORGE, nègre âgé d'environ 16 ans.

TOM alias Thomas âgé d'environ 16 ans.

Conditions—4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque spéciale.

MARTIN BLACHE, Rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. Pédesclaux not. pub. aux frais des acquéreurs. 6 fév

LE soussigné a l'honneur d'informer le public de cette ville, qu'il a reçu, par les derniers arrivages de France les articles suivants: Timbales d'argent, assorties de grandeurs; huiliers do. couverts do. sucrier do. cafetières do. porte-cigars do. tabatières do. hochets d'enfants, do. aussi les mêmes articles en bon plaque français, plus flambeaux dans les plus nouveaux modèles, couteaux de table, garnies en argent do. de dessert, à lames et manches d'argent, nécessaires de voyage, garnies argent do. de dames; boites d'or, do. à musiques. Aussi, un assortiment de peignes en écaille do. en corne, nouveaux modèles. Pantoufles d'hiver, pour dames pour hommes; cols noirs, do. châli, do. crin, do. d'été en couleurs et blancs; do. de chemise, boites à bijoux pour dames, &c. Il continue comme par le passé à monter les brillants et toutes espèces de pierres fines, il fait les échanges de bijoux et d'argenterie, pour du vieux or et de la vieille argenterie. Et il entreprend aussi tout espèce de raccomodages. ANGLAIRE,

2 mars rue Royale, No. 220.

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX.

Rue de Chartres, No. 182, en face l'hôtel des Etrangers.

ALEX. PAYA, se disposant à partir pour Paris, vendra à des prix très modérés, les articles suivans : un joli assortiment de lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits, paysages, caricatures et principes de dessin ; un do. de librairie, moderne, mémoires et romans; un do. de bijouterie en or, montres l'épine, boutons, &c.; un do de bijouterie dorée, et pour deuil; un do. de parfumerie superfine, crême d'amande, pâte d'amande, huile florale, eau de fleur d'orange, &c.; un do. de ciseaux fins, canifs, couteaux, rasoirs et poignards ; un do. de jeux de volans damiers, dominos et loto; un do. de brosses pour habit, à tête, à dents, à ongles, &c.; un do articles de bureaux, papiers français, plumes en métal, cire à cacheter, crayons, &a.; un do. de porteleuilles, bretelles, miroirs à barbe, cravatte, cordons de sorete, ombrelles, nécessaires et un grand nom de jolis objets de fantaisie. 16 fév.

AU BAZAR DE PARFUMS.

Rue Royale, No. 239.

D'APRES l'annonce de la vente pour le compte de la succession de L. Choisne, inséré dans plusieurs gazettes; beaucoup de personnes ont pu croire que l'établissement ci-dessus dénommé, dut être discontinué. Le soussigné croit convenable d'informer le public, qu'étant plus que jamais convaincu de l'avantage qu'offre un dépot général de parfumeries pour cette ville, où l'on peut trouver en tout temps tous les articles de cette partie, ainsi que de l'utilité d'une fabrique de parfums pour les objets qu'il est fort difficile de conserver frais pendant les chaleurs de l'été; et d'après les encouragemens qu'il a reçus depuis la mort de son prédécesseurs, il offre de remplir avec soin les ordres et commandes qui pourraient lui être faits pour la campagne, les autres états où l'étranger.

A vendre à la livre ou à l'once, les objets suivants très frais et de première qualité. Essence de Bergamothe; do. de Rose; do. de Lavande; do. de Carvi; do. de Thym; do. de Romarin; do. d'Anis Budiam; do. de Petit-grain ou Linette; do. Menthe Anglais très-fine; do. Neroly fine; do. de Persi ; do. de Citron ; eau de Rose; do. fleur d'Orange; do. de Melisse spiritueuse, Iris de Florance en poudre très fraiche &c. &c.

15 fév. L. EVEN.

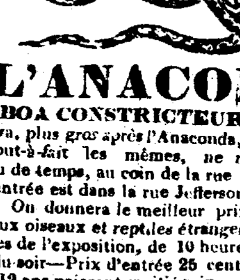

L'ANACONDA,

LE BOA CONSTRICTEUR, ou grand serpent de Java, plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 23 janv.—1m

VENTE PAR LE SHERIFF.

David Adams contre Wam. Dokerty.

PAR ordre de saisie à moi adressé par l'honorable la Cour du premier District judiciaire, il sera vendu comptant, à la cour de Paroisse de Jefferson, faubourg Lafayette, à l'heure de l'après-midi, le 8 mars prochain, un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, à environ 4 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du Mississipi, mesurant deux arpents de face sur la route publique, le long du bord du fleuve, sur 5 arpents de profondeur, à partir en direction parallèle de la ligne de la route la place éloignée de la rivière; le tout formant un parallélograme à angler droite, borné d'un côté par la propriété de C. F. Visinier, et de l'autre et par dernière par la plantation de L. C. Delery. Aussi, tout le terrain entre la dite route publique et le bord du fleuve, et non coupris dans la description cidessus; avec le droit à la battière nouvellement formée, ou qui le sera ci après, et les batisses et constructions, droits et privilèges appartenant à la dite propriété. Pour payer et satisfaire à la demande du plaintiff.

Paroisse de Jefferson, 2 février.

4 fév JQUE. CHARBONNET, jr. Sheriff.

GINGAS, FILETS A MARINGOUINS, HABITS ET CHAPEAUX.—1 caisse de tabliers gingas 4-4 de première qualité ; 5 de filets à maringouins, simples de couleur croisée; 1 malle d'habits bleus, 1re. qualité ; 40 caisses de chapeaux gris et noirs, à vendre par

THOMSON & GRANT,

19 fév rue de la Vieille Levée, No. 41.

JUS DE CITRON.—10 pipes jus de citron, reçus et à vendre par 26 fév J. OGDEN & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, à la Bourse de Hewlett, le 20 mars prochain, à midi précis, d'ordre de la Cour du Premier district, et au nom de F. H. Pellejuin, syndic des créanciers de Juan Vives, les propriétés ci dessous désignées, abandonnées par lui à ses créanciers.

1o. UN EMPLACEMENT situé au faubourg Marigny, faisant partie du terrain désigné sous le No. 25, formant l'encoignure de la place Washington et mesurant 60 pieds de face sur la rue des Grands Hommes et cent pieds sur celle des Français, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent.

2o. UN TERRAIN avec les édifices qui s'y trouvent dessus, situé rue Dauphine entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, ayant trente quatre pieds de face, sur soixante de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme. Ve. Cornu, et de l'autre par celle de Suzanne Borée.

3o. Deux négresses, l'une nommé Suckney, âgée de 45 à 50 ans, et l'autre nommé Marie Joseph, âgée de 50 à 55 ans.

Conditions :—moitié comptant et l'autre moitié payable à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, aux frais des acquéreurs. 19 fév.

Terrains des rues St. Charles & Girod.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu Samedi, 9 mars prochain, à midi, au café de la Bourse, un terrain de grande valeur avec les constructions qui sont dessus, situé au coin des rues St. Charles et Girod; le terrain a 120 pieds de face sur la rue St. Charles et 160 pieds de face sur la rue Girod, (mesure française), les bâtisses qui sont dessus consistent en deux maisons en briques neuves, et une maison en bois, ayant face sur la rue St. Charles, le terrain sera divisé en 6 lots, conformément au plan qui sera exposé au café de la Bourse, dans peu de jours et auquel on réfère les personnes qui désirent acheter, pour une description plus détaillée de la propriété.

Conditions : 1-4 comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 26 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'une autorisation de l'hon. Cour de paroisse, il sera vendu à la bourse, jeudi, 14 mars prochain, les esclaves suivants, dont M. Olivier Jackson a fait cession à ses créanciers, savoir :

FREDERICK, âgé de 19 ans, excellent garçon de buvette et domestique de maison.

ARCHY, âgé de 17 ans, do. do.

WILLIS, âgé de 14 ans, bon domestique de maison.

MELISSA, âgée de 12 ans do. s'est absentée une fois.

Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. 4 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu lundi le 1er avril prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété suivante dépendant de la succession de feu Balthazar Dumau, savoir :

1°. UN LOT DE TERRE situé dans la ville de la Nelle.-Orléans, dans la rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital, ayant 34 pieds de face sur 90 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

2°. DEUX TERRAINS situés au faubourg Lacourse, rue Tchoupitoulas ou rue de la Vieille Levée, dans l'ilet numéro 9, dont l'un fait partie d'un lot désigné sous le numéro 1, a 7½ pied de face et est d'une forme irrégulière, et l'autre est désigné par le No. 2, et a 6 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, et environ 6 pieds de face sur la rue des Religieuses, et cela parce qu'il traverse un ilet conformément à un plan des faubourgs de la banlieue supérieure de la Nelle. Orleans fait par Jacques Tanesse, voyer de la ville, et déposé au bureau de feu Michel de Armas, notaire public, par acte passé le 23 mai 1814, avec les bâtisses qui sont dessus.

3°. UN TERRAIN situé faubourg de l'Annonciation, entre les rues St. Jame et Dumarché, ilet No. 17, désigné par le No 2, et ayant 60 pieds de face sur la rue des Religieuses et 120 pieds de profondeur, selon le plan ci-dessus mentionné.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, les acheteurs devront donner des billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pedesclaux, notaire public. 27 fév

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu lundi, 11 mars prochain, à la Bourse Hewlett, pour dissoudre une société.

1°. Une HABITATION établie en sucrerie, située dans la paroisse Assomption, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à environ cinq lieues et demie du fleuve Mississipi, ayant 14 arpens de face plus ou moins au dit bayou, sur la profondeur de 40 arpens, bornée à sa partie supérieure par M. Jean Arbonneau et à sa partie inférieure par M. Jean-Louis Chauffe, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent savoir : une sucrerie avec moulin en fer, cabanes à nègres, un hôpital, le tout en très bon état, maison de maitre &c., de cette habitation sont exceptes deux arpents de terre de superficie qui appartiennent à Ferdinand Streck ou ses ayans cause, qui a aussi que ses heritiers, ou ayans cause, le droit de prendre sur les terres en friche de la dite habitation, la quantité de bois necessaire à l'amélioration des dits deux arpents de terre, et au chauffage de ceux qui y habiteront.

2°. 40 ESCLAVES, dont plusieurs à talents, tels que laboureurs, charretiers &c. Le commandeur est un des meilleurs qu'il y ait dans l'état.

Aussi : 38 actions de l'Association Consolidée assises sur cette habitation.

Conditions : L'habitation et les actions seront vendues ensemble à des conditions avantageuses qui seront connues au moment de la vente.

Les esclaves seront vendus séparément, à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés devant Wm. Boswell, not. pub.

N. B. On pourrait traiter à l'amiable avant la vente, en s'adressant à M. Coulon Jumonville, sur les lieux.

13 fév—9,2ps.

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse, dans et pour cette paroisse d'Orléans, en date du 13 février courant, il se a vendu, le samedi 16 mars prochain, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, les biens suivans, appartenant à la faillite de Rafael Perez et Francisco Genre, savoir :

1o. CELESTE, négresse, âgée d'environ 27 ans, bon sujet, cuisinière, blanchisseuse, et un peu repasseuse ; domestique de maison, avec ses deux enfans, Marianne, négritte, d'environ 8 ans, et Fréderic, mulâtre, d'environ 2 ans.

2o. HENRIETTE, griffonne, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et un peu repasseuse.

3o. HANNAH, négresse, âgée d'environ 27 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et un peu repasseuse ; domestique de maison.

4o. CELESTINE, négresse, âgée d'environ quinze ans, sachant faire un peu de tout, domestique de maison.

Conditions :—Six, douze et dix-huit mois de crédit, billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude d'Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 fév—5,1ps

PAR ISAAC L. McCOY.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans.—*Bernard Lejeune contre ses créanciers.*—En vertu d'un ordre de l'honorable Chs. Maurian, juge, il sera vendu, mercredi, 6 mars prochain, à midi, au café de la Bourse; un TERRAIN de valeur, situé dans le fond du faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désigné sous le No. 25, sur le plan original fait par J. Pilié, voyer de la ville, en date du 6 février 1825, et déposé au bureau de C. Pollock, not. pub., le dit lot à 300 pieds de face sur la rue Jackson, et s'étend en profondeur jusqu'à la ligne Livaudais, sur laquelle il à 300 pieds 9 pouces, il est borné au-dessus par le No. 24, sur lequel il a 331 pieds 3 pouces, et au-dessous par le No. 28, sur lequel il a 309 pieds 3 pouces, mesure française, cette vente en faite aux risques de l'acquéreur, précédent faute d'avoir rempli les conditions de la vente. 15 fév.

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu au café de Hewlett, samedi, 22 mars, à midi, pour compte de la succession de feue Augustine Chabert.

UN TERRAIN situé dans le faubourg de l'Annonciation, ayant 60 pieds de face sur la rue Polymnie, et 125 pieds de profondeur, et désigné comme le lot 7, ilet 75.

Conditions : 1-4 comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais de de l'aquéreur.

22 fév

TOILE A DRAPS, convenable pour les marchés mexicains—79,000 yards toile coton écrue 4-4 des meilleures manufactures, en débarquement du navire Henry Thompson, de Boston, à vendre par

18 fév. LINCOLN et GREEN.

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER!

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.

DUCONGE & PEYCHAUD,

18 fév rue de Chartres, No. 89.

PLATRE DE PARIS ET CIMENT ROMAIN.—100 barils de platre de Paris et 50 barils de ciment Romain, en magasin et en vente chez

JAMES KAIN, & STROUD,

18 fév rue Bienville, No. 55.

518 SACS de sel 1re. qualité, en débarquement du brick Leo, de la Havane;

2 balles de couvertures de Granier.

45 paniers de vin de Champagne. 20 boites do. do.

55 boites de Leoville vin rouge de Dissett, à vendre par

15 fév T. NICOLET & CO.